



COntrole medical Par assureur AXA

Par **lily75017**, le **15/11/2012 à 13:44**

Je suis en arrêt maladie depuis 1 an et j 'ai été mis en ALD par la sécurité sociale.
Je viens de recevoir une convocation à un contrôle médical AXA (assurance souscrite par mon employeur)
- Quelles sont mes obligations légales ? suis je obligé de m'y rendre
- Quels impacts de cet expert sur mes indemnisations et arrêt ?
- son avis est il plus important que celui de la sécurité sociale ?
Merci de votre aide

Par **chaber**, le **15/11/2012 à 15:02**

bonjour (marque de politesse)
Tout assureur qui verse des prestations (complément de salaires) ou qui est susceptible d'en verser (invalidité) est en droit de vous convoquer chez un médecin expert et vous ne pouvez vous y soustraire sous peine de suspension des prestations.
Il peut parfois y avoir conflit avec la CPAM, par exemple sur une date de consolidation ou sur un taux d'invalidité. Auquel cas vous pouvez contester en procédant par contre-expertise.

Par **lily75017**, le **15/11/2012 à 15:17**

Merci Chaber, la remise de mon dossier médical est elle facultative ?
Cordialement,

Par **chaber**, le **15/11/2012 à 15:30**

le médecin expert devra consulter les certificats médicaux pour établir son rapport

Par **lily75017**, le **15/11/2012** à **15:36**

les examens , Radios ... aussi ?
MERci beaucoup Chaber de vos réponses

Par **chaber**, le **15/11/2012** à **16:31**

radios également si nécessaire

Par **lily75017**, le **24/01/2013** à **11:36**

BOnjour,
Je viens de recevoir le courrier AXA m'indiquant que mon ITT ne se justifiait pas et ce suite à leur avis d'expert.
Etant en ALD par la sécu quelle est la procédure de contestation que je dois suivre ?
MERci @ tous
Lily